

la charte



À lire au préalable

Par cette charte, je m'engage à respecter les bonnes pratiques suivantes :

la philosophie

La grainothèque est basée sur **le don et le troc** entre jardiniers amateurs : aucun échange commercial n'est possible.

Pour éviter le gaspillage et contenter un maximum de personnes, il est recommandé de **prendre un nombre de graines raisonnable** : la juste bonne quantité qui pourra être plantée et cultivée.

La biodiversité est favorisée en plantant des **espèces adaptées à notre région**, de préférence locales et dans la mesure du possible des variétés anciennes et rustiques.

La Grainothèque **n'accepte pas les graines de plantes invasives et envahissantes** telles que : Ambroisie, Buddleia, Elodée du Canada, Berce du Caucase, Impatiante glanduleuse, Renouée du Japon, Solidage. *Voir la liste complète sur infoflora.ch (scanner le QR code).*



Liste des plantes envahissantes

les graines

Peuvent être déposées **des graines d'aromatiques, légumes, fruits et fleurs**

Les graines doivent être récoltées dans un jardin/potager où n'est utilisé **aucun produit de traitement chimique, pesticide et engrais de synthèse**.

Seules les graines dont la provenance est connue peuvent être recueillies afin **d'éviter des graines hybridées** : aucune graine F1 (graines issues de croisements visant l'uniformisation des récoltes, mais dont la seconde génération produira des plantes aux caractéristiques très différentes, incontrôlables et moins vigoureuses).

Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées **dans une enveloppe en papier** sur laquelle sont notés **le nom** de la variété, **la date** de la récolte, **le type de contenu** et une éventuellement **une brève description** de la plante.

Il est possible de donner des surplus de sachets AB (agriculture biologique) achetés dans le commerce.

Pour les semences de légumineuses (haricots, pois, lentilles...), il faut impérativement mettre les graines récoltées et bien séchées **une semaine dans le congélateur avant de les ensacher**, pour éviter la prolifération de bruches, un insecte ravageur dans la grainothèque.

La grainothèque est un service offert par la médiathèque de l'ECRU, qui ne peut être tenue pour responsable en cas de non-respect de cette charte par ses utilisateurs.